

Célibat des prêtres

Actualité de Roger Gryson

En 1970 déjà, Roger Gryson, professeur aujourd'hui émérite de la faculté de théologie de l'UCL, publiait aux éditions Duculot à Gembloux son magistral ouvrage sur *Les origines du célibat ecclésiastique du Ier au VIIe siècle*, lequel, après quarante ans, n'a rien perdu pour l'essentiel de sa pertinence, ni de sa qualité. Y compris en contexte de crise de société.

En bref, Roger Gryson procède méthodiquement à une enquête partant de l'identification des textes anciens et de leur analyse philologique (écrits des Pères de l'Église, directives des autorités ecclésiastiques, des conciles et des synodes) pour en tirer inductivement les conclusions. Il démontre ainsi rigoureusement que le principe qui se trouve à l'origine de la règle de la *continence* obligatoire pour les clercs mariés — très largement majoritaires dès la naissance de l'Église chrétienne — est le principe de la « pureté rituelle ». Autrement dit l'interdiction sous peine d'impureté pour le célébrant de toute relation sexuelle la veille d'une célébration eucharistique. Ce principe tient à une conception très négative de la sexualité et son origine est à rechercher non dans l'évangile mais en milieu païen (idéal stoïcien de l'ataraxie, dualisme pythagoricien et néoplatonicien) et dans l'Ancien Testament.

La divergence entre la discipline de l'Orient et celle de l'Occident ne vient pas d'une conception autre de la pureté rituelle, mais d'un rythme différent dans la célébration de l'eucharistie : quotidienne à Rome à partir de la fin du IVe siècle, elle ne l'est pas en Orient, ce qui y permet aux prêtres de continuer à user du mariage. À Rome, par contre, le pape Sirice (384-399) imposera au clergé la règle de la continence absolue tout en obligeant les ministres mariés à continuer malgré tout à poursuivre la vie commune avec leur femme ! Les mesures de surveillance imposées dès lors aux prêtres mariés pour qu'ils vivent effectivement dans la continence parfaite après l'ordination demeurant inefficaces, l'Église d'Occident se décidera au XIe siècle à ne plus admettre aux ordres majeurs que des célibataires, transformant ainsi la *règle* de la continence en vue de la « pureté rituelle » en *loi du célibat obligatoire* des prêtres de son obédience.

Ce serait outrepasser les intentions de l'auteur que de réduire les dimensions actuelles du célibat ministériel à ce qui semble bien avoir été prioritairement à l'origine de sa généralisation. Il n'empêche que l'ouvrage de Roger Gryson dissipe pas mal de malentendus sur ce qui est « tradition » dans ce problème. Il permet de jeter un regard neuf sur le critère déterminant du style de vie à adopter aujourd'hui par ceux qui s'engagent dans le ministère : les exigences des tâches d'évangélisation.

... avec dix ans plus tard un postscriptum judicieux

En 1980, Roger Gryson a publié dans la *Revue théologique* de Louvain¹, un article postscriptum intitulé : « Dix ans de recherches sur les origines du célibat ecclésiastique. Réflexions sur les publications des années 1970-1979 ». On y trouvera de larges et précieuses explicitations de points clés énoncés dans le livre avec une concision trop « professorale ». †

HERVÉ CNUDE

La Revue Nouvelle, décembre 2010, pages 41-42